

Le 11 décembre 2014

Un an plus tard : Le STTP s'engage à rétablir la livraison à domicile



Le 11 décembre 2013, Postes Canada annonçait de fortes augmentations du prix du timbre et des changements de grande ampleur au service postal public, dont la fin du service de livraison à domicile et l'obligation pour cinq millions de ménages d'aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire (BPCOM).

Un an plus tard, dans les collectivités qui ont perdu le service de livraison à domicile, les membres du STTP font du porte-à-porte pour rencontrer les résidents concernés et leur expliquer la stratégie du STTP, qui consiste à :

- Préserver la livraison du courrier à domicile pour les résidents qui bénéficient encore de ce service;

- Rétablissement la livraison à domicile pour les résidents qui ont perdu ce service;
- Étendre la livraison à domicile dans les secteurs déjà desservis par des boîtes postales communautaires, dans la mesure où la situation financière de Postes Canada le permet.

Le STTP distribue un feuillet qui décrit les grandes lignes de sa stratégie.

Dans le feuillet, le STTP invite aussi les résidents touchés par la décision de Postes Canada de lui faire part de leurs plaintes au sujet des boîtes postales communautaires afin que le Syndicat puisse communiquer leurs préoccupations à Postes Canada et au gouvernement fédéral. Enfin, le feuillet rappelle aux gens que les conservateurs ont appuyé l'élimination de la livraison à domicile et que des élections fédérales auront lieu bientôt. Dans le cadre des prochaines élections, le STTP demandera aux parties de l'opposition de rétablir le service de livraison du courrier à domicile.

Solidarité,

George Floresco
3^e vice-président national

2011-2015 / Bulletin n° 345
/bksep225 /gl scfp 1979

